



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Juin 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'activité de l'UFE au cours de l'année 2021 aura été largement dominée par les enjeux européens, avec la taxonomie de la finance durable, le paquet législatif « Fit For 55 », en partie sous Présidence française, ainsi que les échéances électorales, régionales 2021 et présidentielles 2022.

Les années à venir seront déterminantes avec en France un nouveau quinquennat et un Parlement réélu qui devront concrétiser par la future loi quinquennale de programmation pluriannuelle de l'énergie la Feuille de route énergétique de la France. En parallèle des travaux conduits par RTE depuis deux ans sur les futurs énergétiques 2050, l'UFE a porté, pour préparer ces échéances la vision « d'une transition énergétique au service des Français ». Son Livre Blanc souligne les décisions à prendre pour préparer l'avenir de notre système énergétique, dans une logique de moindre regret, et en tenant compte des incertitudes technico-économiques et sociétales.

La nécessité de donner de la visibilité par une Feuille de route assumée pour la France est une condition sine qua non pour déployer une politique industrielle et de l'emploi, permettre aux filières de s'organiser et développer les équipements ainsi que les compétences nécessaires à la transition énergétique. Après deux ans de pandémie de la COVID 19 et les plans de « relance verte », la reprise économique est désormais menacée par des tensions sur les approvisionnements, notamment énergétiques, par les problématiques de recrutement, notamment sur les métiers techniques et par une crise des prix sans précédent.

Depuis l'automne 2021, cette crise, aggravée par la guerre en Ukraine, a redonné à la question du pouvoir d'achat toute son acuité et replacé la sécurité d'approvisionnement et l'indépendance énergétique au cœur des débats. Les questions d'organisation et de fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz et de l'EU- ETS, et la place de la régulation nationale et européenne dans ces secteurs seront au cœur de l'actualité en 2022. Les réponses seront européennes et nationales. Elles doivent s'inscrire dans une vision à court et long terme, pour répondre aux enjeux de transformation du mix électrique et des réseaux qui seront clé pour la décarbonation des usages dans tous les pays européens.

La réalisation effective de la transition énergétique se jouera dans les territoires. L'adhésion des citoyens ne passera pas seulement par des politiques publiques incitatives nationales, mais par une prise en main par les collectivités locales.

Je remercie notre délégué général Christophe Leininger, l'équipe des permanents de l'UFE, ainsi que les administrateurs, les Présidents de nos Commissions, les experts de nos entreprises. Je remercie également nos partenaires dans un contexte où la coopération « au-delà de silos » est plus jamais nécessaire !

Christine Goubet-Milhaud

GOUVERNANCE DE L'UFE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Christine Goubet-Milhaud
Présidente, UFE



Bernard Castille
Vice-Président Délégué, UFE
& Directeur Immobilier, ENEDIS



Jean-Baptiste Séjourné
Vice-Président Délégué, UFE
& Directeur de la Régulation,
ENGIE



Jean-Louis Bal
Président, SER



Catherine Bauby
Directrice Stratégie Groupe, EDF



Olivier Baud
Président, Energy Pool



Bruno Bensasson
Président directeur général, EDF Renouvelables
& Directeur exécutif du groupe EDF
en charge du pôle énergies renouvelables



Frédéric Bouvier
Président, ELE
& Directeur Général, Groupe
SOREGIES



Patrice Bruel
Directeur Régulations, EDF



Christian Buchel
Directeur Clients et Territoires,
ENEDIS



Paulo Cameijo
Directeur des Affaires publiques
et Partenariats,
ENGIE Solutions



Rosaline Corinthien
Directrice générale
BU Renouvelables France,
ENGIE



Martin Dubourg
Directeur Infrastructure France,
AQUIND



Christine Gochard
Directrice Générale GEG, ELE



Olivier Grabette
Délégué Général en charge
des Affaires Industrielles
Européennes, RTE



Antoine Jourdain
Directeur Technique et
International, ENEDIS



Stéphane Kilbertus
Directeur général UEM,
UNELEG



Jean-Philippe Laurent
Directeur Stratégie et
Développement, EDF



Frédéric Lefort
Directeur général BU Entreprises
& Collectivités, ENGIE



Eric Molinié
Secrétaire Général, Dalkia



Anne Pénalba
Vice-Présidente,
France Hydro Electricité



Didier Rebuschung
Président, UNELEG
& Directeur adjoint d'Electricité
de Strasbourg



Romain Verdier
Directeur Energy Management,
Power Gas Europe, TotalEnergies
Electricité et Gaz France



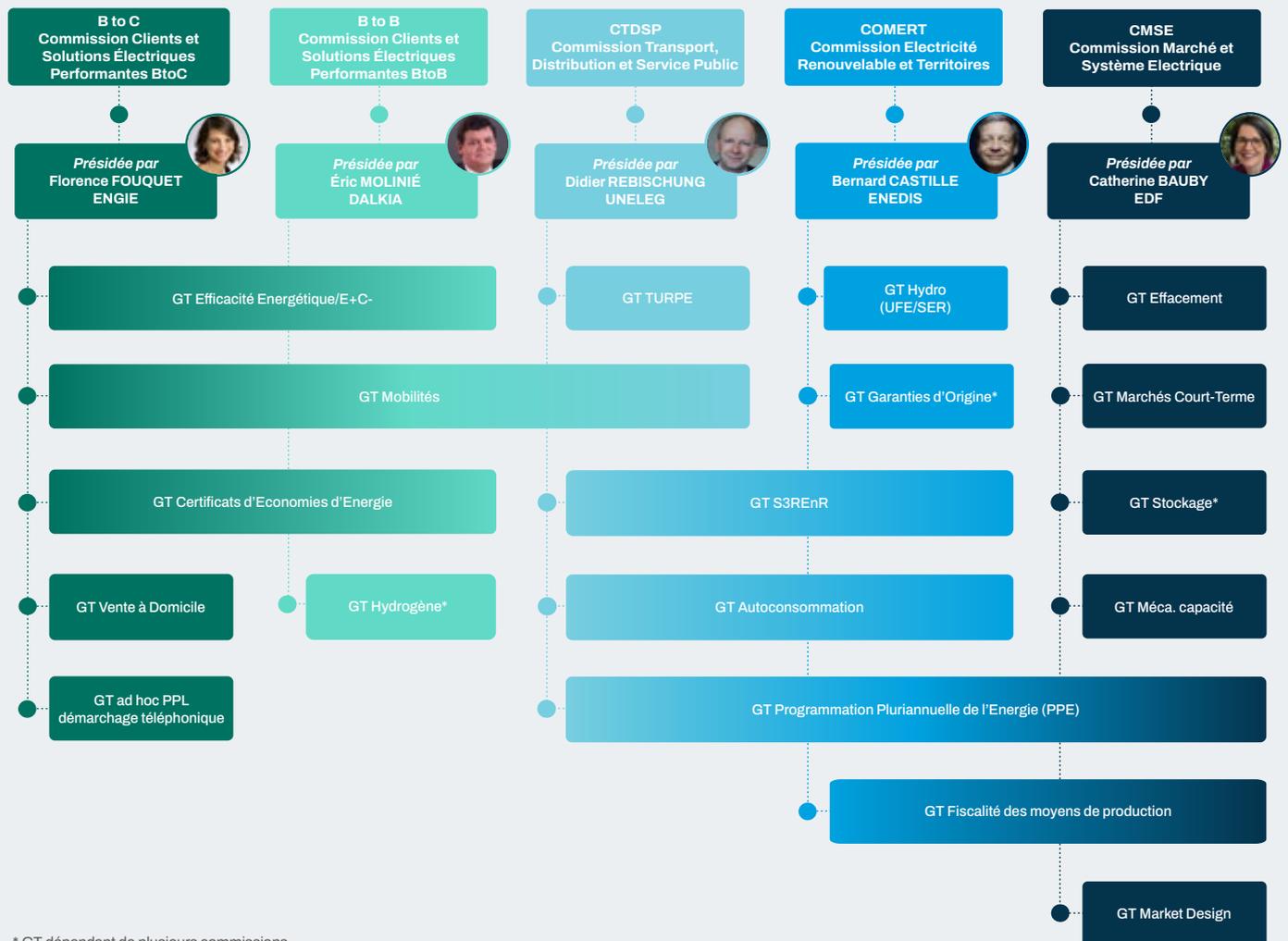
Thomas Veyrenc
Directeur Exécutif en charge du
pôle Stratégie, Prospective et
Evaluation, RTE



Nicolas Wolff
Vice-président,
France Energie Eolienne
& Vice-président et Directeur
Général, Europe de Boralex

GOUVERNANCE DE L'UFE

COMMISSIONS

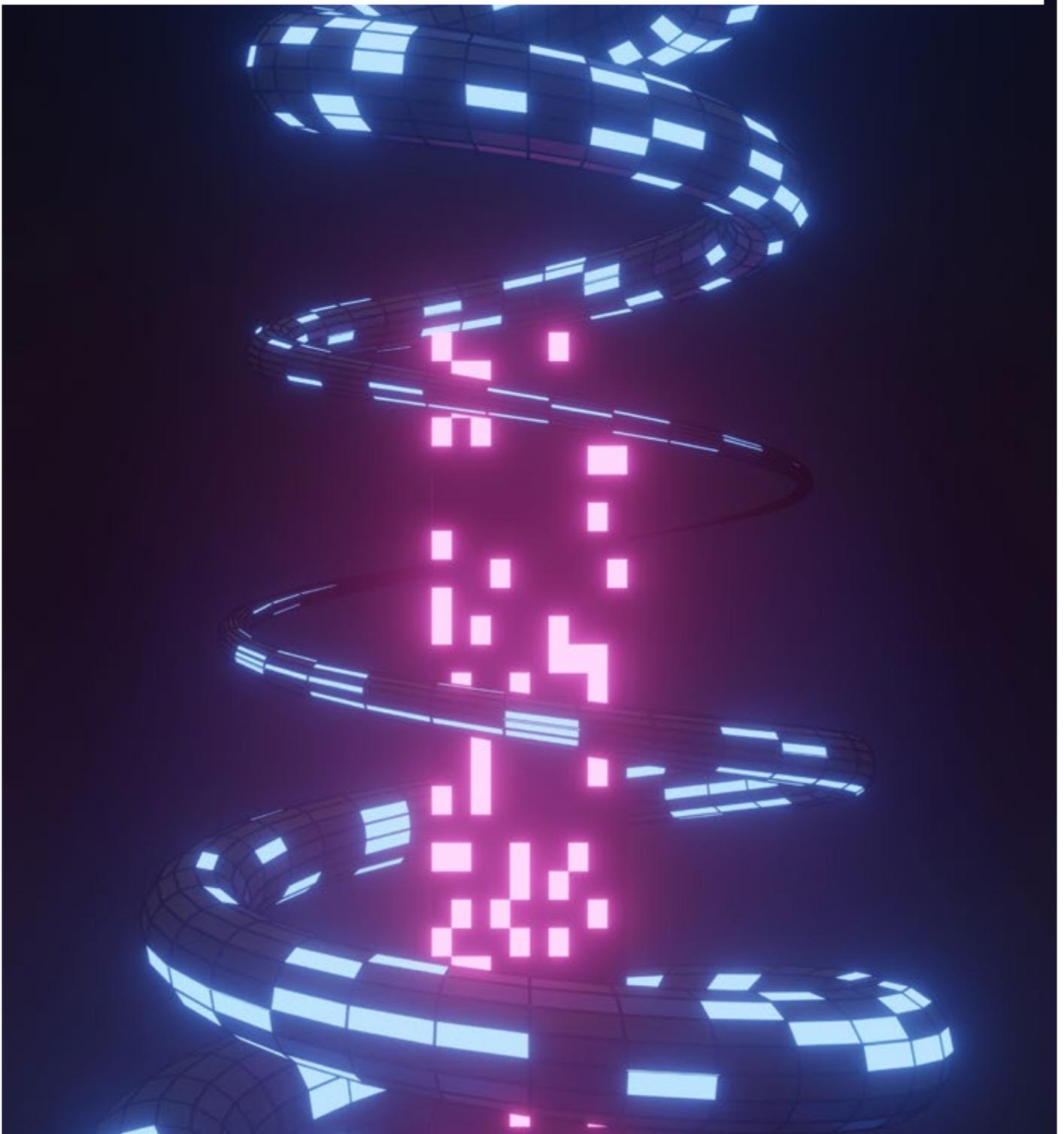


* GT dépendant de plusieurs commissions





SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2021 & PERSPECTIVES 2022



L'activité de l'UFE au cours de l'année 2021 a été largement dominée par les enjeux européens du paquet « **Fit for 55** », avec la publication des textes à l'été 2021, ainsi que par les échéances électorales, régionales 2021 et présidentielles 2022.

2021 a été l'année-charnière de la mise en place des dispositions européennes destinées à accélérer la lutte contre le changement climatique. L'Union européenne s'est attelée à la rédaction des 14 textes du paquet « Fit-for-55 », qui doivent garantir qu'elle atteindra en 2050 son nouvel objectif de réduction des émissions, 55% par rapport à 1990. Ce paquet, beaucoup plus ambitieux que les textes préexistants, **met l'accent sur l'importance de l'électrification**, de façon à remplacer les usages de l'énergie fossile par l'électricité décarbonée. Pour l'industrie électrique française, déjà décarbonée à plus de 90%, c'est **une véritable opportunité**, et l'UFE s'est employée à soutenir une démarche privilégiant **une décarbonation économiquement efficace, technologiquement neutre, respectueuse de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages.**

L'UFE a pu ainsi s'engager pour préserver les intérêts **du parc électrique français dont les atouts sont nombreux** dans la transition énergétique, mais qui doit se renouveler et se diversifier à l'horizon 2050. Elle a également pesé dans **les travaux sur les réseaux de distribution et de transport**, sur les critères de définition des projets européens prioritaires (règlement « TEN-E »), **sur l'hydrogène décarboné**, qui peut être produit efficacement par électrolyse en France, et **sur les usages de l'électricité décarbonée**, plaidant dans les transports pour des objectifs ambitieux et un déploiement rapide des infrastructures de recharge pour la mobilité électrique et dans le bâtiment pour une amélioration de l'efficacité des dispositifs sur la performance énergétique.

En même temps que le paquet « Fit-for-55 » l'UFE a été très active dans la préparation d'autres textes essentiels : la taxonomie de la finance durable, où elle défend en particulier un traitement égal de toutes les filières décarbonées, et **les lignes directrices sur les aides d'Etat** concernant l'énergie et l'environnement.

L'action a été à la fois directe, auprès des institutions européennes, Commission, Parlement et Conseil, avec lesquelles l'UFE a multiplié les rendez-vous, et indirecte, au travers de l'association européenne **Eurelectric**, dont la France a pris la présidence pour deux ans, au mois de mai.

La préparation des élections régionales a donné lieu à la publication, en juin 2021, d'un manifesto comportant des propositions concrètes de mise en œuvre de la transition énergétique « à hauteur d'Homme » à l'échelle des territoires. Ce document

a notamment été alimenté par les **neuf propositions pour accompagner les territoires dans leur stratégie énergétique** présentées dans le rapport « **L'UFE au cœur d'une société résiliente et décarbonée** » publié en juillet 2021. Le manifesto a par la suite été présenté aux équipes de campagne puis aux exécutifs de différentes Régions, avec des échanges articulés entre autres autour de l'évolution de la gouvernance et des modalités de décentralisation de la politique énergétique.

Dans le cadre de la préparation des élections présidentielles et de la future loi énergie prévue pour 2023, et en parallèle des travaux prospectifs conduits par RTE depuis deux ans sur les futurs énergétiques 2050, l'UFE a mis en place un groupe de travail transverse destiné à traiter des questions de mix énergétique. Les résultats de ces travaux ont permis d'élaborer **un Livre blanc intitulé « une transition énergétique au service des Français – la vision de l'UFE »**. Ce document présente les décisions à prendre et les réformes à conduire pour préparer l'avenir du système énergétique en gardant un maximum d'options ouvertes au regard des incertitudes technologiques et économiques tout en veillant à dimension sociale et économique des transformations. **Il a été rendu public à l'occasion du colloque du 14 décembre**, organisé au musée du quai Branly, et a été présenté aux équipes de campagne des candidats à l'élection présidentielle tout au long du premier trimestre 2022. Par ailleurs, en complément de ce livre blanc, **l'ensemble de la filière électrique s'est mobilisée dans une déclaration commune « l'électricité accélérateur de la transition énergétique »** pour marquer son engagement à l'atteinte des objectifs de décarbonation tout en appelant l'attention des pouvoirs publics sur les conditions de réussite.

Les analyses réalisées dans le cadre de ces travaux ont montré la nécessité de prolonger l'exploitation du parc existant si les conditions en sont réunies et de continuer à investir dans le nouveau nucléaire, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables. Alors que des antagonismes importants ont progressivement vu le jour dans le paysage politique mais également réglementaire, avec notamment des mesures de renégociation de certains tarifs historiques de soutien à la filière photovoltaïque, l'UFE a publié d'une part, à l'été, **une note de position sur les conditions de l'atteinte des objectifs de développement des ENR** et d'autre part, à l'automne, **une communication commune avec le SER et la FEE portant soutien à la filière éolienne.** Elle a par ailleurs émis un avis défavorable sur les mesures rétroactives applicables au tarif photovoltaïque prises par le gouvernement en raison des conséquences qu'elle pourraient entraîner sur la confiance des investisseurs tout en formulant des propositions de nature à améliorer les conditions de la négociation.

Pour l'avenir, avec la pénurie de certains composants et matières premières, ce sont des **enjeux de raccordement des énergies renouvelables qui se font jour**, dans un contexte de nette accélération des demandes. L'UFE se mobilisera en 2022 pour apporter des propositions concrètes de nature à améliorer cette situation. Plus généralement, s'agissant des enjeux d'adaptation des réseaux de transport et de distribution à la transition énergétique, les montants d'investissement attendus pour les prochaines années sont substantiels. C'est la raison pour laquelle l'UFE a lancé en 2021 **une étude sur les coûts de financement des réseaux** qui a vocation à se poursuivre en 2022, afin d'apprécier la pertinence des outils en place et de proposer, le cas échéant, des aménagements en préparation des prochains exercices tarifaires. L'UFE a également continué d'appuyer les initiatives de développement des flexibilités locales (comme le projet Reflex qu'elle a soutenu) et se félicite de la **publication de l'arrêté sur les raccordements intelligents (ORI)**, après plus de deux ans de travail.

Les travaux de RTE ont également mis en évidence **le rôle que joueront les gaz décarbonés, et notamment l'hydrogène, dans la décarbonation et l'équilibrage du système électrique**. Pour éclairer à moyen terme la question du développement de ce vecteur énergétique, l'UFE a publié en novembre 2021 un rapport intitulé « **La France à l'avant-poste de la lutte contre le réchauffement climatique grâce à son hydrogène décarboné** » assorti de onze recommandations. L'UFE poursuivra ses travaux de prospective en 2022 avec comme thématique générale la **politique industrielle**, et notamment les sujets de réindustrialisation, d'indépendance stratégique – au périmètre national et européen – de recherche et développement et d'emplois.

Les enjeux de décarbonation de l'économie française pour atteindre les objectifs portent très substantiellement sur les usages, avec des ambitions fortes sur les bâtiments, la mobilité et l'industrie. L'UFE est largement mobilisée pour répondre à ces enjeux :

- Elle a ainsi contribué à la **refonte du cadre réglementaire du secteur du bâtiment** désormais en vigueur : Réglementation environnementale 2020 (RE2020) parue cet été et nouveau Diagnostic de performance énergétique, entré en vigueur au 1er juillet 2021.
- Elle s'est mobilisée dans la mise en œuvre opérationnelle de la **5ème période CEE**, avec une attention particulière portée à la lutte contre la fraude, la définition de nouveaux référentiels de contrôle mais également la mise en place d'un indice « forward » des prix des CEE.

- Elle a également renforcé son périmètre d'activité dans le domaine de la **mobilité électrique**, avec la publication sur **son nouveau site internet** – entièrement rénové cette année pour s'adapter aux nouveaux outils de communication et améliorer sa maintenabilité – de contenus enrichis autour de l'**outil « Watt the carte »** de suivi du déploiement des bornes publiques de recharge. Elle copilote également un groupe de travail du ministère de la transition écologique consacré à l'élaboration d'un **guide de bonnes pratiques pour le développement des SDIRVE**.

Le second semestre de l'année a vu se produire une hausse des prix de l'électricité spectaculaire et sans précédent qui est venue renforcer les problématiques posées par le Market Design actuel des marchés de l'électricité. Celles-ci ont été examinées dans le cadre du cycle de travail transverse et ont fait l'objet d'une **prise de position générale dans le livre blanc**, qui évoque notamment l'enjeu de développer la dimension long terme pour faire face aux enjeux d'investissements. Ces orientations générales n'épuisent toutefois pas le sujet, alors que le débat se porte désormais à l'échelle européenne, si bien que l'UFE a décidé la mise en place d'un groupe de travail permettant de proposer, en 2022, **une vision cohérente d'un market design permettant d'accompagner la transition énergétique à long terme**.

En parallèle de ces enjeux de long terme, l'UFE a travaillé à contenir les effets de la hausse des prix de l'énergie (chèques énergie, fiscalité).

Elle a également travaillé aux **améliorations immédiates à apporter au mécanisme de capacité et a formulé plusieurs recommandations**, notamment en faveur d'une recentralisation du dispositif et d'une amélioration de la transparence dans la formation des prix. Ces améliorations ne constituent toutefois qu'une première étape dans la perspective d'une refonte plus globale du dispositif, à laquelle l'UFE travaillera en 2022.

Sur le marché de la fourniture, dans le cadre de l'amélioration des bonnes pratiques sur les marchés de l'électricité, l'UFE a continué **ses travaux sur le démarchage à domicile pour aboutir, à la mise en place d'un label** de nature à garantir aux consommateurs que les fournisseurs qui l'obtiennent respectent des critères exigeants tout au long du processus commercial, avant la vente, lors de la vente et après la vente. Ce dispositif sera opérationnel fin 2022. Par ailleurs, **s'agissant des offres vertes**, l'UFE est devenue **membre du comité opérationnel du label VertVolt de l'ADEME** tout en poursuivant ses travaux **d'amélioration du fonctionnement du marché des garanties d'origine**. Enfin, elle a continué d'intervenir à l'appui des propositions des fournisseurs pour atténuer les effets collatéraux de la crise sanitaire, notamment au niveau européen avec la **problématique du paiement de la TICFE en cas d'impayés**, et a porté des propositions dans le cadre de la mise en œuvre d'un service minimum de l'électricité.

S'agissant des enjeux de développement des filières industrielles, des compétences et des emplois, l'UFE a travaillé en 2021 à la mise en œuvre des recommandations de l'EDEC dans **un plan d'actions sur l'attractivité de la filière électrique**. Un financement de l'ordre de 650 k€ obtenu auprès des opérateurs de compétences OPCO Industrie et Constructys sera dédié à la réalisation d'actions concrètes permettant de pourvoir les offres sur les métiers les plus en tension et d'en renforcer l'attractivité.

Enfin, l'UFE se félicite de **l'adhésion, parmi ses membres permanents, de la société AQUIND ainsi que de la fédération France Énergie Éolienne**, qui permettent de renforcer la représentativité de l'Union auprès des acteurs publics.





LE MOT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION MARCHÉ ET SYSTÈME ÉLECTRIQUE (CMSE) : CATHERINE BAUBY

L'année 2021 a été chargée en termes d'actualité, de réponses à consultations publiques et d'avancées sur les sujets de fond.

Elle a été ponctuée par les contributions de l'UFE aux travaux de RTE sur le **mécanisme de capacité**, qui se sont poursuivis tout au long de l'année, notamment dans le cadre du retour d'expérience. L'UFE a par ailleurs pris position en faveur d'un mécanisme plus centralisé dans le cadre de son Livre blanc ; plus récemment, elle a contribué aux débats sur la sécurisation des capacités d'électricité en amont de l'année de livraison. L'étude récente d'ENTSO-E sur l'adéquation des ressources (dite ERAA) a montré par ailleurs la nécessité de disposer de mécanismes de capacité pour assurer la sécurité d'approvisionnement à l'échelle de l'Europe, position qui prendra toute son importance à l'occasion des débats européens à venir sur la réforme de l'architecture et du fonctionnement des marchés de l'électricité.

En France, la publication des **travaux de RTE sur les futurs énergétiques 2050** a montré l'importance du déploiement de nouvelles capacités électriques pour atteindre la neutralité carbone, tout en assurant la sécurité d'approvisionnement. Une réflexion s'engage désormais sur le point de passage à 2030, qui pourra être traité dans le cadre des discussions relatives à la Stratégie Française pour l'Energie et le Climat.

A partir du troisième trimestre 2021, la **hausse substantielle des prix de l'électricité** a mobilisé la Commission afin d'apporter des réponses à la volonté des pouvoirs publics de réformer le fonctionnement des marchés de l'électricité. Des premières contributions ont été élaborées dans le cadre d'Eurelectric, avec notamment la réalisation de notes pédagogiques. Afin de poursuivre ces travaux, une réflexion plus large a été lancée sur les fondamentaux du marché de l'électricité et sur les recommandations pour faire face à la crise des prix, en lien avec les commissions BtoC et la BtoB. Ces travaux ont vocation à se poursuivre en 2022.

Les actualités législatives et réglementaires nationales et européennes ont été riches avec la **transposition au niveau français de la Directive Electricité** (et l'application du règlement), la révision des lignes directrices concernant **l'allocation de capacité et la gestion des congestions (CACM)**, et de nombreuses prises de position et réponses à consultation ENTSO-E et ACER, en particulier **la révision des zones d'enchères** (onshore et offshore), l'application du seuil de capacité transfrontalière de 70%. Des travaux ont également débuté sur **le nouvel appel d'offre stockage** permis par

la loi climat et résilience et sur la révision de l'ETS avec le paquet Fit for 55.

Enfin, les travaux de la Commission ont permis d'enrichir les travaux du cycle stratégique conduit en 2021 pour élaborer le [Livre blanc de l'UFE](#), en vue des élections présidentielles et de la préparation des prochaines échéances de la politique énergétique française.

En 2022, la Commission poursuivra ses travaux sur les sujets de fond évoqués précédemment. En particulier, elle traitera la question **des évolutions du market design**, avec plusieurs thématiques à traiter dans le cadre du groupe de travail market design, notamment :

- **Le nouveau cadre de régulation pour le nucléaire existant ;**
- **La refonte du mécanisme de capacité ;**
- La pérennisation des appels d'offres et le développement des **contrats de long terme** pour inciter à l'investissement ;
- L'opportunité de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes pour développer la **flexibilité** dans les marchés, et l'adaptation des mécanismes d'ajustement existants.

Enfin, la CMSE pilotera, au sein de l'UFE et en lien avec les autres Commissions compétentes, les travaux de contribution à l'élaboration de la Stratégie Française pour l'Energie et le Climat (SFEC) qui doivent aboutir à la rédaction de la **première loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC)**.

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TRANSPORT DISTRIBUTION ET SERVICE PUBLIC (CTDSP) : DIDIER REBISCHUNG

L'année 2021 a vu l'aboutissement des travaux sur le TURPE 6, dans le cadre du GT TURPE, à l'occasion du passage en Conseil Supérieur de l'Energie des délibérations de la CRE.

Le grand chantier de la Commission a ensuite été l'élaboration de la note de cadrage de **l'étude sur les modalités de couverture des coûts des réseaux (de transport et de distribution)**, puis le travail d'analyse **sur l'état des lieux à date**. Ce travail a été l'occasion de contributions de la plupart des membres de la Commission, tant sur les types de coûts de raccordement aux réseaux que sur les modalités de couverture des coûts actuels.

La Commission a lancé la deuxième phase prospective de l'étude, avec l'objectif de collecter les données nécessaires pour estimer les coûts de réseaux à l'horizon 2035 en fonction de scénarios prédéfinis. Le modèle actuel de couverture des coûts, notamment s'agissant de la répartition qu'il opère entre utilisateurs et les signaux relatifs aux coûts des réseaux qu'il conduit à transmettre, sera ensuite réinterrogé à l'aune de cette réflexion.

La CTDSP a également produit des **contributions sur des sujets variés** :

- Conjointement avec la commissions EnR et territoires, elle a conduit des travaux relatifs aux **communautés d'énergie**, dans le cadre de la loi climat et résilience et dans le décret d'application de la DGEC,
- Elle a contribué à alimenter le retour d'expérience de la CRE sur le **"bac à sable réglementaire"** et le suivi en cours de la deuxième phase,
- Elle a participé aux échanges sur les travaux menés en **GT Mobilité** sur la problématique de raccordement des infrastructures collectives de recharge dans les copropriétés,
- Au niveau européen, et en collaboration avec la Commission Europe, elle a apporté une contribution à la révision de la réglementation dite **TEN-E** sur l'infrastructure transeuropéenne de l'énergie (corridors, smart grids, projets d'intérêt commun).

Enfin, la CTDSP a été active **sur les sujets instruits au Conseil supérieur de l'énergie**, avec notamment des prises de positions sur le raccordement de l'éolien en mer (textes ZEE et décret indemnités), ainsi que sur l'arrêté réfaction EnR.

S'agissant des perspectives pour 2022, les priorités de la CTDSP :

1. **Poursuite et approfondissement de la phase prospective de l'étude sur les modalités de couverture des coûts de réseaux** (PV diffus/moyens de plus grande taille / adaptation / modernisation / signaux de prix, etc.),
2. **Raccordements** : La CTDSP suivra les trois groupes de travail mis en place par la **DGEC sur le raccordement** (cadre et financement, simplification des procédures, dimensionnement technique). À partir des analyses et propositions des adhérents, elle portera notamment des positions de nature à contribuer à la réduction des délais de raccordement (tous types de raccordement producteurs mais aussi branchements clients),
3. Contribution aux travaux d'élaboration de la **Stratégie Française pour l'Energie et le Climat (SFEC)** qui doivent aboutir à la rédaction de la première loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC),
4. Réponse à la **consultation de la CRE sur le futur cadre de régulation Linky**, en lien avec la commission BtoC,
5. Préparation des réflexions sur la **période tarifaire TURPE 7** (et le cas échéant, le timbre à l'injection HTA),
6. Travaux sur la **gestion des congestions**, en lien avec les commissions CMSE et COMERT, afin de réaliser un état des lieux des mécanismes et dispositifs existants et d'identifier les points pouvant présenter un besoin de mise en cohérence et d'optimisation à l'horizon 2030.

Enfin, la CTDSP réalisera des actions pédagogiques et de communication sur l'ensemble des sujets traités (nature et objet des tarifs de réseau, réflexion sur la structure des tarifs et la répartition opérée entre les différents acteurs (consommateurs, contribuables, etc.)

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ENR ET TERRITOIRES (COMERT) : BERNARD CASTILLE

L'année 2021 a été l'occasion de faire le point sur le développement à date des énergies renouvelables électriques en France et leur intégration dans le mix énergétique, de faire des propositions conjointement avec le SER et la FEE pour en accélérer le développement, en approfondissant les interfaces avec les réseaux et en évitant les amendements défavorables à l'éolien notamment dans la loi climat et résilience.

- Elle a réalisé un **état des lieux des appels d'offres guichets ouverts de 2017 à 2021**, mettant en évidence l'écart avec les objectifs de la PPE 2023-2028.
- Elle a poursuivi ses travaux permettant de renforcer le lien entre ENR et réseaux. Ainsi elle a continué à soutenir la mise en place effective **d'offres de raccordement dit alternatives et d'expérimentation de flexibilités de production ENR**, notamment dans le cadre du projet Reflex (bac à sable réglementaire). Les textes ont finalement été publiés après 2 ans d'échanges avec l'administration.
- Elle a répondu à de nombreuses consultations et séances du Conseil supérieur de l'énergie traitant des dispositions relatives à la renégociation de contrats photovoltaïques avant 2011, en se positionnant à plusieurs reprises contre la remise en cause de ces contrats.
- Elle a contribué aux projets d'élaboration de **la loi climat et résilience et de la transposition du Clean Energy Package**, notamment sur les sujets liés aux communautés d'énergie, aux comités régionaux de l'énergie et aux garanties d'origine.
- Elle a soutenu la petite et la grande hydroélectricité, notamment dans le cadre de la proposition de loi hydroélectricité proposé par le Sénateur Grémillet.

La COMERT a par ailleurs contribué au [Livre blanc](#) de l'UFE avec des recommandations qui serviront de référence pour établir les priorités pour 2022.

Dans ce cadre, elle poursuivra ses travaux afin d'aider à (i) réduire l'écart entre objectifs de développement et capacités installées à horizon 2023, (ii) réduire les délais de développement de l'éolien et du solaire, (iii) massifier l'intégration des ENR dans les réseaux en optimisant les coûts et (iv) affiner les propositions sur la gouvernance national/local (mise en place du comité des régions, articulation des planifications...). Elle travaillera notamment sur plusieurs axes :

- **L'allègement des procédures, la simplification des démarches** et la réduction des délais d'instruction, avec notamment la mise en place d'un guichet unique pour la filière photovoltaïque.
- **La visibilité sur les perspectives de développement et le foncier disponible** : bâtiments PV ready, valorisation des sites dégradés et des terrains à faible enjeu foncier, identification des complémentarités avec les usages agricoles et des contraintes géographiques et techniques pesant sur l'éolien.
- **L'intégration et l'acceptabilité des projets dans les territoires d'accueil** : affectation d'une partie de la valeur ajoutée aux riverains et à la protection du patrimoine et de la biodiversité, amélioration de la fiscalité locale, développement du financement participatif, avec notamment la création d'un bonus pour les projets citoyens.
- **L'identification des blocages procéduraux** : mise en place d'un **reporting sur la phase d'instruction des projets** dans les différentes filières afin d'améliorer le pilotage des trajectoires PPE et d'identifier les motifs de délivrance de mise en attente ou de rejet des autorisations.
- **La mise en cohérence des schémas de développement** des EnR au niveau régional et local avec le développement des réseaux et les objectifs nationaux (comités régionaux de l'énergie, S3REnR).
- **La coordination du développement des EnR et de leur intégration dans les réseaux**, notamment s'agissant de la filière éolienne en mer.
- **La contribution au GT de la DGEC sur le raccordement des ENR.**
- Le positionnement sur la mise en œuvre du paquet Fit for 55, en particulier dans le cadre de la **révision de la directive RED II**.
- Le suivi de la **mise en œuvre d'expérimentation de flexibilités** de production ENR, en lien avec la CTDSP.

Enfin, la COMERT contribuera aux travaux d'élaboration de la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION B TO B : ERIC MOLINIÉ

Le traditionnel séminaire de la Commission a été organisé en commun avec la Commission Europe de l'Électricité de l'UFE. Il a eu pour thème : « **La transition écologique comme remède à la crise : quelles solutions et à quel prix ?** » et a abouti à un document présentant **ses 12 recommandations pour faire de la transition énergétique un réel remède à la crise** publié en septembre 2021.

La commission a également publié « **L'UFE au cœur d'une société résiliente et décarbonée : 9 propositions pour accompagner les territoires dans leur stratégie énergétique** ». Issu du cycle de travail sur les SRADDETs, ce document a ainsi été un appui pour l'UFE dans le momentum des élections régionales.

Enfin, l'UFE a publié, en lien avec les travaux des Commissions BtoB et BtoC, une brochure présentant « **Les bons réflexes pour rénover son logement** » (juin 2021) permettant d'être informé et de rester vigilant lors de travaux de rénovation.

La Commission a contribué à structurer la position de l'UFE sur la refonte du cadre réglementaire du secteur du bâtiment en poussant **l'intégration d'un critère carbone dans l'évaluation de la performance d'un bâtiment**, critère désormais présent dans la nouvelle réglementation du neuf (RE2020) et dans la refonte du DPE.

Sur de nombreux sujets, la Commission a travaillé en lien avec les autres commissions de l'UFE :

- Avec la Commission BtoC sur le sujet central de la préfiguration de la 5e période des CEE. Dans ce cadre, elle a apporté des réponses aux concertations sur la doctrine programme CEE, structurant ainsi ses positionnements lors des séances du Conseil supérieur de l'énergie, et elle a rédigé et porté des amendements au projet de loi Climat et Résilience sur (i) les modalités de lutte contre la fraude dans le dispositif CEE (complété d'une note de position une fois les dispositions de la loi adoptées en son article 183), (ii) la dématérialisation de la transmission des pièces justificatives (article 185) et (iii) l'instauration d'un indice « forward » des prix CEE (article 187). Par ailleurs, la commission a travaillé sur les modalités de contrôle, avec une note de position sur les projets de référentiel de contrôle. Dans une actualité réglementaire particulièrement dense, la Commission BtoB a défendu des amendements à différents textes au sein du Conseil Supérieur de l'Energie : coup de pouce rénovation globale, définition de la cinquième période et de la nouvelle politique de contrôle, etc. ;

- Avec la Commission Europe de l'Électricité sur le suivi de la révision de nombreux règlements et directives (**RED, AFIR, EPBD, EED, ETD, ETS**) dans le cadre du paquet « **Fit for 55** » ;
- Sur les sujets inhérents à la mobilité. Dans le cadre du GT Mobilité de l'UFE, des contributions ont été apportées aux questions (i) de l'électrification de la mobilité lourde, (ii) de la gestion du groupe de travail « Infrastructure » de la Plateforme pour l'électromobilité ainsi que de ses productions et (iii) de l'accès aux données comme clé de voute du développement de la recharge intelligente (avec la publication d'une étude multi-fédérations sur les problématiques des véhicules connectés et la proposition d'amendements dans le cadre de la loi climat et résilience, puis dans le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration).

Enfin, en 2021, la Commission BtoB a accueilli un nouveau membre, **Voies navigables de France**, qui est un acteur majeur de la transition énergétique de la mobilité : organisation en juin 2021 d'un webinaire commun VNF et UFE sur l'électrification du transport fluvial.

Pour l'année 2022, la Commission a fait le choix de consacrer ses travaux et son séminaire à la **problématique de la rénovation des bâtiments et à leur adaptation au changement climatique**.

Elle poursuivra également ses travaux avec la commission Europe pour porter la position de l'UFE dans l'ensemble des révisions de directives et règlements prévues.

Enfin, elle fera des élections présidentielles et législatives un élément central de ses points d'actualité. À cet égard, elle contribuera notamment aux travaux d'élaboration de la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPE (CEE) : **OLIVIER GRABETTE**

En 2021, les travaux de la Commission Europe de l'Electricité (CEE) ont principalement été marqués par le **paquet Fit for 55**, dont le premier volet a été publié en juillet avec pas moins de 14 propositions de textes. Tous les membres de la CEE, en collaboration avec les membres des différentes commissions de l'UFE (BtoB, CMSE, CTDSP, COMERT, BtoC), ont été très actifs dans les réponses aux consultations de la Commission européenne et se sont également engagés dans la rédaction de plusieurs prises de position clés pour le secteur, comme la directive sur les renouvelables, l'ETS, la directive sur l'efficacité énergétique, le règlement sur le déploiement des infrastructures pour carburants alternatifs, la directive sur la performance énergétique des bâtiments ou la directive sur la taxation de l'énergie. Ces positions ont été portées auprès de la Commission européenne. Après la publication du paquet, un véritable travail d'analyse des textes a été effectué afin de produire des documents de réaction partagés avec différents membres du Parlement européen ainsi qu'avec la représentation permanente ou la DGEC.

La CEE a également été très active sur la révision du règlement **TEN-E** sur les infrastructures transeuropéennes, avec la production d'une prise de position, son portage auprès de différents députés européens ainsi que de la Représentation permanente de différents amendements. Des améliorations ont été apportées au texte par le Parlement Européen concernant l'inclusion des raccordements directs en mer, et une meilleure prise en compte des smart grids. L'approche générale du Conseil Européen inclut l'électrolyse à partir d'électricité bas carbone et propose une position relativement satisfaisante sur les enjeux de gouvernance.

La **taxonomie** de la finance durable a continué de fortement mobiliser les membres, avec pour le premier acte délégué climat, des résultats positifs obtenus sur l'hydroélectricité, le stockage, la production d'hydrogène, les réseaux ainsi que sur l'inclusion du nucléaire dans l'acte délégué complémentaire.

En vue de la publication des **nouvelles lignes directrices sur les aides d'Etat à la protection de l'environnement, à l'énergie et au climat**, la CEE a produit une prise de position, qui a été portée auprès de la Commission Européenne. Les membres se sont investis pour répondre à la consultation de la Commission Européenne sur son projet de lignes directrices.

Sur la **Stratégie offshore européenne**, la CEE en collaboration avec la COMERT a produit plusieurs amendements qui ont été portés auprès de différents députés européens.

Pour 2022, la CEE continuera de s'investir dans le paquet Fit for 55 ainsi que sur les propositions publiées fin 2021 (EPBD, paquet gaz, paquet transport). La CEE devra notamment produire des amendements sur les différents textes du paquet.

Le séminaire de la Commission Europe portera sur 2 thèmes : la décarbonation maritime et l'augmentation des prix de l'énergie.

La Présidence française de l'UE (PFUE) aura pour mission de mener à bien, sur les plans énergétique et climatique, les négociations sur le Fit for 55 notamment. Dans ce contexte, de nombreuses rencontres, afin de préparer au mieux cette présidence, ont été organisées avec la représentation permanente, le SGAE, le MEAE, et différents députés européens.

La CEE s'est fortement engagée dans les travaux d'Eurelectric et de la Plateforme pour l'électromobilité.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PROSPECTIVE ET INNOVATION (CPI) : **BERNARD SALHA**

La commission prospective et innovation de l'UFE a consacré ses travaux entre septembre 2020 et octobre 2021 à la thématique de l'hydrogène décarboné.

Durant ce cycle de travail, l'UFE a auditionné le CEA, France Hydrogène, GRTgaz, IEA, EDF, ENGIE, RTE et TotalEnergies. Sur la base de informations obtenues lors ces auditions, de l'expertise des membres de la commission et des études de référence déjà disponibles, elle a produit un rapport permettant de porter un avis sur les usages et la production de cette molécule ainsi que sur la réglementation permettant de soutenir sa production à partir d'électrolyse. L'UFE considère ainsi que l'hydrogène bas-carbone, produit à partir des renouvelables ou du nucléaire, est **un vecteur énergétique nécessaire notamment à la décarbonation d'usages pour lesquels il n'existe pas d'alternative viable à l'électrification directe sur le plan technico-économique** et formule 11 recommandations pour son développement.

En 2022, la Commission CPI travaillera sur un nouveau **thème consacré à la politique industrielle**. Celui-ci permettra d'aborder l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur de l'électricité, production, réseaux et usages. Le rapport prendra la forme de fiches thématiques sur les équipements critiques de la transition énergétique, notamment :

- Les batteries des véhicules électriques ;
- Les pompes à chaleur ;
- Le solaire photovoltaïque (panneaux, onduleurs...) ;
- Les éoliennes (pales, génératrices...) ;
- Les électrolyseurs et piles à combustibles ;
- Certains matériels électriques (transformateurs, câbliers).

Les sujets de la réindustrialisation, de l'indépendance stratégique – au périmètre national et européen – de la Recherche et développement et des emplois seront également abordés dans le cadre de ces travaux.



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION B TO C : FLORENCE FOUQUET

Les enjeux du marché de la fourniture d'électricité ont été très nombreux en 2021, notamment en raison de la crise sanitaire. Les conséquences de cette crise ont continué à se faire sentir à la fois directement, avec les effets collatéraux sur les fournisseurs des mesures d'accompagnement des ménages et entreprises mis en place par le gouvernement en 2020 et prorogées en 2021, et indirectement, avec les tensions sur les approvisionnements en matières premières qui ont entraîné une hausse spectaculaire des prix au second semestre.

La Commission a continué à travailler avec l'administration pour faire reconnaître, d'une part, le coût du confinement – consécutif notamment des reports de facturation et de la montée des irrécouvrables – et pour adapter, d'autre part, les modalités de recouvrement de la TICFE, avec des prises de position portées au niveau d'Eurelectric, en lien avec la Commission Europe, dans la perspective de la révision de la directive taxation de l'énergie.

Plus généralement, la Commission a travaillé sur certaines des mesures envisagées par la puissance publique pour faire face à la montée des prix de l'électricité.

- Elle a examiné les enjeux en termes d'éligibilité des consommateurs de l'application de la revalorisation de 100 € du chèque énergie décidée par le gouvernement ;
- Elle a contribué aux travaux de la DGEC de mise en place d'un service minimum de l'électricité ;
- Elle a porté sa position sur les offres à tarification dynamique, auprès de la CRE et de la DGEC et, suite à la crise texane, en rappelant l'enjeu qu'elles représentent en termes de bonne information et de risque pour le consommateur.

Sur les enjeux de plus long terme, la Commission a substantiellement progressé dans la mise en œuvre d'une autorégulation pour traiter les problématiques du démarchage à domicile. Le code déontologique initialement envisagé a évolué vers la mise en œuvre d'un label, qui sera attribué par l'AFNOR aux fournisseurs qui rempliront les 13 engagements prévus par le cahier des charges. La mise en place opérationnelle du label est attendue pour fin 2022.

Autre label, entré en vigueur en 2021, celui de l'ADEME pour les offres VertVolt, pour lequel l'UFE entre au comité de gouvernance opérationnel. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis, en lien avec la CMSE – sur des dispositifs connexes à ces offres – avec :

- Les travaux sur le décret relatif aux offres vertes dans le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie ;
- les positions prises en faveur de la mise en place de produits à terme pour les garanties d'origine renouvelable vendues par l'État.

La Commission, en lien avec la CMSE, est également intervenue dans la mise en œuvre des appels d'offres pour des effacements indissociables de la fourniture (EIF). Enfin, elle a travaillé en lien la commission BtoB sur la 5ème période des CEE et l'efficacité énergétique.

Le programme 2022 de la Commission s'annonce aussi dense qu'en 2021.

La crise des prix a remis à l'ordre du jour le sujet de la défaillance des fournisseurs ainsi que les modalités et critères de délivrance des autorisations de fourniture. La commission contribuera aux travaux de mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires qui pourraient être nécessaires dans ce contexte.

Par ailleurs, la CRE a lancé une réflexion autour de l'évolution du cadre de régulation du compteur Linky, à laquelle la commission contribuera, notamment sous l'angle des nouvelles prestations à partir des données des compteurs communicants.

Enfin, les travaux se poursuivront sur les garanties d'origine et les appels d'offres EIF et le label AFNOR nécessitera encore un travail substantiel avant sa mise en œuvre.

COMITÉ SOCIAL ET SUJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES TRANSVERSES PRÉSIDENT DU COMITÉ SOCIAL POUR LA BRANCHE IEG **DIDIER VÉSIEZ** CONSEILLER SOCIAL UFE ET REPRÉSENTANT UFE CSF NOUVEAUX SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES, **JEAN-MICHEL ROMANN**

Emplois et compétences/ métiers en tension :

Suites EDEC « filière électrique » :

Plan d'actions attractivité de la filière électricité (648 k€ financés par les opérateurs de compétences OPCO Industrie et Constructys) pour financer en 2022 et 2023 des actions concrètes permettant de renforcer **l'attractivité de la filière électrique et de pourvoir les offres sur les métiers en tension.**

Exemples d'actions agréées :

- Etude complémentaire régionalisée sur les besoins en recrutement pour flécher les fonds de la formation professionnelle de l'opérateur de compétences ;
- Intégration des fiches métiers de l'EDEC sur le site et dans une plateforme web de l'opérateur de compétences interindustriel (OPCO 2i) sous la catégorie « métiers de l'électricité »,
- Réalisation d'un guide ONISEP consacré aux « métiers de l'électricité »,
- Introduction d'un volet « métiers de l'électricité » dans la promotion de l'alternance réalisée par l'OPCO2i,
- Lancement en région PACA de modules de formation complémentaires pour deux métiers : installateur PV, conducteur de chantier électrique.

Journée de présentation des métiers de la filière à l'Espace Grenelle d'ENEDIS dans le cadre de la semaine de l'Industrie, à destination de classes de lycée professionnel. Engagement d'un partenariat avec l'enseignante en charge en 2023.

En Hauts de France, mise en place d'un **partenariat ENEDIS Région Hauts de France** sur la filière « Réseaux intelligents (79.000 salariés) pour mettre en œuvre la méthodologie EDEC sur les métiers de cette filière.

Lancement, avec le GIFEN et l'UIMM, d'un EDEC Filière Nucléaire, et engagement de l'UFE dans la gouvernance de l'Université des Métiers du Nucléaire.

Politique industrielle :

Bilan du volet emploi du CSF nouveaux systèmes énergétiques 2019-2021 et nouveau contrat 2021-2023 autour de trois axes : (i) parfaire la connaissance des métiers en tension d'aujourd'hui et identifier ceux de demain, (ii) développer l'attractivité des métiers, (iii) répondre aux besoins de compétences par la formation et l'inclusion.

Comité social IEG :

Participation à la préparation du décret sur l'accompagnement social des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon.

Signature d'un accord sur le Dialogue Social de Branche et de deux avenants (*Moyens bénévoles mis à disposition des activités sociales des IEG, Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes*).

Négociations soutenues sur les objets de transformation de la branche des IEG : (i) *Sécurisation des parcours professionnels et mobilité* conduite à son terme et (ii) *classification/rémunération* ayant permis de mettre un projet d'accord sur la table de la négociation début décembre.

Vie de la Branche des IEG :

Lancement de travaux s'inscrivant dans **l'application de l'accord sur le dialogue social de branche.**

Restauration méridienne : poursuite du partage avec les fédérations syndicales et la CCAS du diagnostic du modèle économique de la restauration méridienne et annonce de la fermeture de 13 restaurants supplémentaires.

Organisation des **élections des CA des CMCAS.**

Travail de fond de niveau branche mené sur les thématiques de la **santé, du télétravail, du sexisme et harcèlement sexuel au travail**, avec solutions et/ou outils directement utilisables par les entreprises de la branche.

Union Française de l'Électricité
3, rue du 4 septembre - 75002 PARIS
Rue Belliard, 40 - 1040 BRUXELLES

www.ufe-electricite.fr



UFe
Union
Française
de l'Électricité